

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Denis-De La Bouteillerie tenue le 7 août 2024

Séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie tenue devant public, le mercredi 7 août 2024 à 19 h 30 en la salle de l'édifice municipal, au 5, Route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie sous la présidence de Mme Nicole Généreux, mairesse.

Mme Manon Bélanger, conseillère
M. André Asselin, conseiller
M. Rogé Francoeur, conseiller (Absent)
M. Charles Garon, conseiller
M. Frédéric Landry, conseiller
Siège No. 6 vacant

Formant quorum

Madame Noélie Hébert Tardif, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe est également présente.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion

Le quorum étant respecté, Madame Nicole Généreux, mairesse, ouvre la séance à 19 h 35

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Noélie Hébert Tardif fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2024
- 4) Suivi aux procès-verbaux

Administration générale

- 5) Fermeture de l'hôtel de ville semaine du 12 août - Rappel
- 6) Retrait de l'étude d'opportunité pour un regroupement municipale à 7 municipalités
- 7) Élection partielle
- 8) Demande de soutien au gouvernement provincial pour l'amélioration du réseau de téléphonie cellulaire sur le territoire de la MRC de Kamouraska

Ressources humaines

- 9) Embauche du poste de technicienne en comptabilité
- 10) Octroi de mandat – Assistance comptabilité
- 11) Octroi mandat – Formation support à la comptabilité partagée

Ressources financières

- 12) Approbation et autorisation des comptes à payer
- 13) Dépôt du rapport financier au 31 juillet 2024

Urbanisme

- 14) Désignation d'inspecteurs – MRC Kamouraska

Voirie

- 15) Autorisation de signataire – Avenant à la convention financière pour le projet 3 ponceaux 3 transitions rang de Haute-Ville – PAVL PQY 69934
- 16) Adoption du règlement No. 373 Fermeture d'un tronçon de l'ancienne Route 2

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Denis-De La Boutellerie tenue le 7 août 2024

Sécurité publique

- 17) Offre de services – Les Extincteurs Ouellet enr.
- 18) Résolution d'appui – Semaine de la sécurité ferroviaire
- 19) Rapport d'analyse des débits d'incendie requis pour assurer la couverture incendie du Domaine de nos étés et du Domaine Kamouraska

Hygiène du milieu

- 20) Demande adressée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation-Projet de collecte et d'assainissement des eaux usées

Autres sujets

- 21) Tour de table – Point d'information des conseillers
- 22) Correspondance
- 23) Période de questions
- 24) Séance du conseil municipal : 5 septembre 2024
- 25) Levée de la séance

126-2024

IL EST PROPOSÉ par Frédéric Landry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel quel.

ADOPTÉ

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2024

127-2024

IL EST PROPOSÉ par André Asselin, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2024 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

ADOPTÉ

4. Suivi aux procès-verbaux

5. Fermeture de l'hôtel de ville semaine du 12 août - rappel

6. Retrait de l'étude d'opportunité pour un regroupement municipale à 7 municipalités

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté la résolution No. 140-2023 pour amender la résolution 152-2022 pour faire une étude d'opportunité pour un regroupement municipal ;

ATTENDU QUE la 1^{re} et 2^e partie l'étude de regroupement municipal – Portrait et composantes présentées au public en séance de consultation publique le mercredi 19 juin 2024 ;

ATTENDU QUE les résultats préliminaires de l'étude ne sont pas concluants pour la Municipalité, notamment en ce qui a trait aux éléments de représentativité et de fiscalité.

**Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Denis-De La Bouteillerie
tenue le 7 août 2024**

128-2024

IL EST PROPOSÉ par Manon Bélanger, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie se retire de l'étude d'opportunité pour un regroupement municipale à 7 municipalités ;

QUE la résolution soit transmise aux 6 autres municipalités participantes à l'étude et au ministère des Affaires municipales.

ADOPTÉ

7. Élection partielle – point d'information

8. Demande de soutien au gouvernement provincial pour l'amélioration du réseau de téléphonie cellulaire sur le territoire de la mrc de kamouraska

ATTENDU l'importance pour la population de la MRC de Kamouraska de pouvoir compter sur une couverture cellulaire de qualité sur l'ensemble du territoire ;

ATTENDU QUE l'on observe une couverture cellulaire déficiente dans différents secteurs de toutes les municipalités de la MRC de Kamouraska ;

ATTENDU QUE les services cellulaires sont des outils d'une importance capitale pour l'accès à l'information, la santé, la sécurité et le tourisme ;

ATTENDU QUE le développement économique passe par de meilleurs services dans nos collectivités éloignées des grands centres du Québec ;

ATTENDU QUE beaucoup d'efforts sont consacrés à la vitalisation de notre territoire, mais que cette tâche s'avère très difficile sans un accès adéquat au service de téléphonie mobile ;

ATTENDU QUE nous devons nous assurer que nos citoyens ont les outils nécessaires pour demeurer, s'établir, étudier ou travailler dans nos municipalités ;

ATTENDU QU'en cas d'urgence survenant en zone rurale, la vie, la santé et la sécurité des citoyens dépendent de l'accessibilité rapide et fiable au réseau cellulaire pour les services incendie et pour tous les autres intervenants d'urgence ;

ATTENDU QUE la faible densité de la population des municipalités de notre territoire affecte négativement la priorité des différents télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité du réseau ;

ATTENDU QUE la déficience d'une couverture cellulaire crée une iniquité entre les citoyens des régions mal desservies et ceux des régions mieux couvertes, notamment des zones urbaines ;

ATTENDU l'annonce faite par le gouvernement provincial, le 28 juin dernier, concernant l'installation de 100 nouvelles tours à travers le Québec afin d'améliorer la couverture cellulaire sur le territoire ;

ATTENDU QU'aucune nouvelle tour n'est prévue pour le territoire de la MRC de Kamouraska, mais que la nécessité d'obtenir une couverture cellulaire adéquate demeure un enjeu d'importance pour le territoire ;

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Denis-De La Bouteillerie tenue le 7 août 2024

ATTENDU QUE le gouvernement entend poursuivre ses travaux d'amélioration en ce sens jusqu'en 2026 et qu'il s'avère que ce délai n'est pas considéré comme étant acceptable compte tenu des enjeux susmentionnés ;

129-2024

II EST PROPOSÉ par Andrée Asselin, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie appui la MRC de Kamouraska dans sa demande au député de Côte-du-Sud d'intervenir auprès de son gouvernement afin qu'il reconnaisse l'importance cruciale de moderniser la couverture cellulaire pour garantir que tous les citoyens de la MRC de Kamouraska bénéficient, de façon équitable, d'un réseau de téléphonie cellulaire de qualité et fiable.

ADOPTÉ

9. Embauche du poste de technicienne en comptabilité

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté la résolution 078-2024 pour l'ouverture d'un poste en comptabilité ;

ATTENDU QUE le poste de technicienne en comptabilité a été affiché en juin 2024 et, suite aux entrevues, la candidature de Madame Sorelle Vanessa Nanga a été retenue par l'équipe de direction ;

130-2024

IL EST PROPOSÉ par Frédéric Landry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie entérine l'embauche de la technicienne comptable, et ce, à compter du 5 août 2024 ;

QUE Mme Nanga sera autorisée à travailler à distance à temps partiel d'ici son emménagement dans la région pour débiter au plus tard le 3 septembre à temps complet en présentiel ;

QUE le Conseil autorise la directrice générale, greffière-trésorière ou son adjointe en cas d'absence à faire tout ce qui est nécessaire pour donner plein effet à cette résolution.

ADOPTÉ

10. Octroi de mandat – assistance comptabilité

ATTENDU QUE la firme comptable Comptabilité Numérique FP a signifié par lettre la fin des services offerts à la municipalité le 30 avril 2024 ;

ATTENDU QUE la municipalité a comblé le poste de technicien comptable et qu'afin d'assurer la transition il y a lieu de poursuivre les activités de la Municipalité et les services aux citoyens ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de services de Mme Anne Desjardins ;

131-2024

II EST PROPOSÉ par Charles Garon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie octroie un mandat à Mme Desjardins au taux horaire de 40 \$ et pour une banque d'heure de 40 h, selon les besoins.

**Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Denis-De La Bouteillerie
tenue le 7 août 2024**

QUE le Conseil autorise la directrice générale, greffière-trésorière ou son adjointe en cas d'absence à faire tout ce qui est nécessaire pour donner plein effet à cette résolution.

ADOPTÉ

11. Octroi mandat – formation support a la comptabilité partagée

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Denis-De La Bouteillerie, de Rivière-Ouelle et de Saint-Pacôme ont une entente intermunicipale concernant le partage des ressources en direction ;

ATTENDU QUE la direction générale, les directions générales adjointes et les responsables de la trésorerie des trois municipalités souhaitent parfaire leurs connaissances en ce qui concerne certaines particularités de la comptabilité municipale ;

ATTENDU QUE les Municipalités ont reçu une offre de services de Mme Marie-Ève Lavoie, comptable spécialisée dans le domaine municipal et chargée de cours au collégial ;

132-2024

IL EST PROPOSÉ par André Asselin, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie octroi un mandat à madame Lavoie sous forme de banque d'heure de 15 h, soit 5 h par municipalité, au taux horaire de 80 \$ taxes en sus, sans frais de déplacement supplémentaires.

QUE le Conseil autorise la directrice générale, greffière-trésorière ou son adjointe en cas d'absence à faire tout ce qui est nécessaire pour donner plein effet à cette résolution.

ADOPTÉ

12. Approbation et autorisation des comptes à payer

ATTENDU QUE les listes des comptes fournisseurs ont été déposées aux membres du Conseil, préalablement ;

ATTENDU QUE la liste suggérée d'analyse des comptes fournisseurs à payer au 31 juillet 2024, portée au grand livre des comptes fournisseurs, concerne le montant total suivant : 87 040,49 \$;

ATTENDU QUE les incompressibles payés durant le mois de juillet 2024, portés au grand livre des comptes fournisseurs, concerne le montant total suivant : 19 302,84 \$;

133-2024

IL EST PROPOSÉ par Frédéric Landry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil autorise la Suzanne Dubé trésorière adjointe à effectuer le paiement des dépenses analysées ainsi que leurs écritures comptables correspondant à la liste présentée des comptes fournisseurs à payer au 31 juillet 2024 pour un grand total de 106 343,33 \$ au nom de la Municipalité.

ADOPTÉ

**Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Denis-De La Bouteillerie
tenue le 7 août 2024**

13. Dépôt du rapport financier au 31 juillet 2024

14. Désignation d'inspecteurs – mrc kamouraska

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie adhère à l'entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement conclue avec la MRC de Kamouraska ;

ATTENDU QUE la responsabilité première de la MRC de Kamouraska dans le cadre de cette entente consiste à fournir le service d'inspection régionale aux municipalités adhérentes ;

ATTENDU QUE Madame Barbara Gauthier, inspectrice en bâtiment et environnement, de la MRC de Kamouraska a quitté ses fonctions le 5 juillet 2024.

ATTENDU QUE la firme Guilbert Urbanisme a été nommée pour pallier jusqu'au 30 septembre 2024 à la découverte du service d'inspection en bâtiments et en environnement, afin que la MRC soit en mesure d'assumer ses obligations contractuelles envers les municipalités ;

ATTENDU QUE messieurs Louis Chouinard et Liam Verville ainsi que madame Marie-Ève Mainville sont susceptibles d'intervenir sur le territoire de l'ensemble des 14 municipalités qui adhèrent à l'Entente ;

ATTENDU QU'il y a lieu que la Municipalité confirme l'inspecteur régional en bâtiment et en environnement agissant sur son territoire et désigne également les inspecteurs adjoints.

134-2024

IL EST PROPOSÉ par André Asselin, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers **présents** :

QUE le Conseil confirme que madame Janie Roy-Mailloux continuera d'agir à titre d'inspectrice régionale en bâtiment et en environnement pour la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie ;

QUE le Conseil confirme également que monsieur Thibault Trapé continuera d'agir à titre d'inspecteurs régionaux adjoint en bâtiment et en environnement ;

QUE le Conseil désigne madame Marie-Ève Mainville, messieurs Louis Chouinard et Liam Verville à titre d'inspecteurs adjoints, et ce jusqu'au 30 septembre 2024.

ADOPTÉ

15. Autorisation de signataire – Avenant à la convention financière pour le projet 3 ponceaux 3 transitions rang de Haute-Ville – PAVL PQY 69934

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du programme d'aide à la voirie local (PVAL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter ;

135-2024

IL EST PROPOSÉ par Frédéric Landry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers **présents** :

**Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Denis-De La Bouteillerie
tenue le 7 août 2024**

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée et certifie que madame Nicole Généaux, mairesses est dument autoriser à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

ADOPTÉ

16. Adoption du règlement no 373 fermeture d'un tronçon de l'ancienne Route 2

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie est propriétaire de l'assiette du tronçon de l'ancienne Route 2 selon l'article 6 de la Loi sur la Voirie ;

ATTENDU QUE le tronçon de l'ancienne Route 2 a toujours le statut de voie publique ;

ATTENDU QUE le tronçon de l'ancienne Route 2 est abandonner et ne constitue pas une voie de circulation

ATTENDU QU'un avis de motion de ce règlement a été donné par Mme Manon Bélanger, conseillère à la séance ordinaire du 3 juillet 2024 ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 3 juillet 2024 et que des copies ont été mises à la disposition du public ;

136-2024

IL EST PROPOSÉ par Manon Bélanger, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le présent règlement numéro 373 soit adopté.

ADOPTÉ

17. Offre de services – les Extincteurs Ouellet Enr.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie doit faire la vérification et la mise aux normes de ses extincteurs dans ses bâtisses à divers endroits ;

ATTENDU QU'une demande de soumission a été faite pour l'entretien auprès de l'entreprise Les Extincteurs Ouellet enr.

137-2024

IL EST PROPOSÉ par Frédéric Landry, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie accorde le contrat d'entretien et de mise aux normes 2025-2030 à Extincteurs Ouellet enr. pour un montant de 415 \$ plus taxes en 2025 pour la mise aux normes puis de 225 \$ plus taxes par an pour les années suivantes.

ADOPTÉ

**Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Denis-De La Bouteillerie
tenue le 7 août 2024**

18. Résolution d'appui – semaine de la sécurité ferroviaire

ATTENDU QUE la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 23 au 29 septembre 2024 ;

ATTENDU QUE 229 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2023, entraînant 66 décès et 39 blessures graves évitables ;

ATTENDU QUE l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le Code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens ;

ATTENDU QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire ;

ATTENDU QUE le CN et Opération Gareautrain demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité ;

138-2024

IL EST PROPOSÉ par Manon Bélanger, conseillère et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie signe la proclamation visant à reconnaître officiellement la semaine de la sécurité ferroviaire 2024.

ADOPTÉ

19. Rapport d'analyse des débits d'incendie requis pour assurer la couverture incendie du Domaine de nos étés et du Domaine Kamouraska

139-2024

IL EST PROPOSÉ par Frédéric Landry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil mandate la Régie intermunicipale en protection des incendies du Kamouraska-Ouest afin de réaliser un rapport d'analyse des débits d'incendie requis pour assurer la couverture incendie du Domaine de nos étés et du Domaine Kamouraska.

ADOPTÉ

20. Demande adressée au ministère des affaires municipales et de l'habitation- projet de collecte et d'assainissement des eaux usées – point d'information

21. Autres sujets

a. Tour de table – Point d'information des conseillers

**Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Denis-De La Bouteillerie
tenue le 7 août 2024**

22. Correspondance

- a. Ministère des affaires municipales : lettre d'acceptation afin de poursuivre à 5 conseillers ;
- b. Ministère des Transports et de la Mobilité durable : Aide financière maximale de 10 000\$ pour des travaux d'amélioration des routes de notre municipalité.
- c. Ministère des affaires municipales : Renouveau TECQ 2024-2028 ;
- d. SEMER : augmentation des tarifs 26\$/hab. ;
- e. MRC de Kamouraska : Plan régional des milieux humides et hydriques

23. Période de questions

24. Prochaine séance du conseil municipal : 5 septembre 2024

25. Levée de la séance

140-2024

IL EST PROPOSÉ par Manon Bélanger, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance soit levée à 21 h 45.

ADOPTÉ

Nicole Généreux
Mairesse

Noélie Hébert Tardif
Directrice générale adjointe,
greffière-trésorière adjointe

**Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Denis-De La Boutellerie
tenue le 7 août 2024**



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Boutellerie

LISTE DES COMPTES À PAYER

6TEM TI	299,05 \$
9204-5798 QUÉBEC INC. (Boite à clé pour la chapelle+ 1 clé)	75,31 \$
ALARME ET SÉCURITÉ DYNAMIQUE (télésurveillance 1 juillet 2024 au 30 juin 2025)	275,25 \$
BUOPRO CITATION (copies 25 avr au 25 mai 2024+copies 25 juin au 25 juill)	156,49 \$
CAMIONAGE ALAIN BENOIT (contrat des vidanges fosses sept. et vidange complexe mun.)	39 021,83 \$
COMITÉ DE DEVELOPEMENT DE SAINT-DENIS (remboursement 11 nappes, chapelle)	77,00 \$
COMITÉ ZIP DU SUD-DE-L'ESTUAIRE adhésion 2024)	50,00 \$
COMPTABILITÉ NUMÉRIQUEN FP (honoraire juillet 2024)	273,07 \$
ESPACE CODE (HEBERGEMENT SITE WEB ANNUEL)	514,22 \$
FERME PIERRE GARON	5 892,46 \$
FONDATION ANDRÉ CÔTÉ (aide financière)	400,00 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE(avis de mutation, juin)	24,00 \$
GÉNÉRATRICE BEAUMONT INC.(programme d'entretien annuel)	787,58 \$
MICHEL MONTMINY INC. (caissettes de fleurs)	1 557,91 \$
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE OUELLE (asphalate + inp. Borne sèch + congrès Noélie + greffe)	3 243,23 \$
MUNICIPALITÉ SAINT-ANDÉ-DE KAMOURASKA (partage agent de developement, janv.à juin 2024)	1 683,32 \$
MRC DE KAMOURASKA (sevice d'inspection régionale 3 et 4 + frais de poste + PSMMPI))	10 528,09 \$
ORKIN CANADA	192,47 \$
PREMIER TECH (contrat entretien fosses septiques)	3 756,28 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.(produits de nettoyage)	96,91 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST	6 726,51 \$
SITE D'ENFOURSEMENT SANITAIRE (mun.st Philippe)(Qote-part municiple)	1 821,82 \$
TABAGIE LUNIK INC. (papeterie)	232,83 \$
TERMINIC CANADA (contrat 1 juillet au 30 sept 2024)	126,76 \$
TOURISME KAMOURASKA (membre 2024)	500,00 \$
VILLE DE SAINT-PASCAL (Matières résiduelles juin 2024)	8 728,10 \$

PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTOURNABLES DE JUILLET 2024

SALAIRES (JUILLET 2024)	9 946,22 \$
REMISES GOUVERNEMENTALES (JUILLET 2024)	4 502,93 \$
DESJARDINS ASSURANCE	482,79 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	465,74 \$
CARTE AFFAIRES VISA DESJARDINS (Congrès annuel FQM, journal de juin, média poste, fosse septique)	1 343,09 \$
GINETTE ROY (sem. du 02 au 5 juillet : remb. frais de déplacement, hébergement et cellulaire)	376,66 \$
GINETTE ROY (sem. du 08 au 12 juillet : remb. frais de déplacement, hébergement et cellulaire)	135,00 \$
GINETTE ROY (sem. du 15 au 19 juillet : remb. frais de déplacement, hébergement et cellulaire)	5,00 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 724,07 \$
VIDÉOTRON	149,76 \$
FRAIS BANCAIRE	171,58 \$

GRAND-TOTAL 106 343,33 \$

Je, soussignée, Ginette Roy, directrice générale par intérim certifie par la présente que la municipalité de Saint-Denis dispose de crédits suffisants aux budgets adoptés pour l'année 2024 pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont faites.

Saint-Denis, le 7 août 2024
Par:Ginette Roy
Directrice générale par intérim

Annexe Résolution 133-2024